

ASSEMBLÉE NATIONALE6 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 171

présenté par
M. Daniel Paul
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 12

Supprimer l'alinéa 6 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'auteur de cet amendement entend maintenir la codification des frais d'établissement et de fonctionnement des comités locaux d'information et de suivi.